

Apprenons à vivre ensemble

COLLECTIF ACCESS 65

PHOTO MARIANO



CLASSEMENT ACCESSIBILITE 65

2016

DES 13 PLUS GRANDES

COMMUNES DES

HAUTES PYRENEES

En partenariat avec



DIFFÉRENT

...comme
tout le monde

Qui sommes nous ?

Il y a une dizaine d'années, nos cinq associations ont créé un Collectif Associatif dans les Hautes Pyrénées dans le but d'agir et d'informer au sujet de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Nous participons aux réunions départementales, intercommunales et communales. Notre ambition est de promouvoir une meilleure accessibilité pour tous.

L'accessibilité : l'affaire de tous pour tous ?

C'est le message que nous voulons faire passer. Chacun de nous est concerné et peut agir pour un mieux vivre ensemble, il nous faut changer nos habitudes, nos réflexes. Ce n'est pas seulement une question de moyens financiers ou de points techniques même si cela est important. Les personnes à mobilité réduite sont vous et nous, dès lors que nous sommes gênés dans nos déplacements par un handicap (même temporaire), des bagages, une poussette.... Améliorer les déplacements et la vie des personnes à mobilité réduite, c'est améliorer notre vie à tous, les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap

Pourquoi ce Classement Accessibilité ?

C'est la cinquième édition de ce Classement Accessibilité (2011 - 2012 - 2013 - 2015). En 2014 nous avons, dans le cadre des élections municipales, questionné les candidats sur leur projet en faveur des personnes à mobilité réduite.

Nous interrogeons les 13 villes des Hautes Pyrénées de plus de 3 000 habitants (Argelès Gazost, Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Barbazan Debat, Bordères sur Echez, Juillan, Lannemezan, Lourdes, Odos, Séméac, Soues, Tarbes et Vic en Bigorre).

Notre questionnaire a pour but de mesurer l'accessibilité de ces communes bien sûr mais également de mesurer la volonté municipale et de s'inscrire pleinement dans notre action de sensibilisation de nos partenaires, des politiques et plus largement de tous les publics.

Les questionnaires sont à retourner avant

le 15 mai 2016

à : AFM - Collectif Access 65

21 rue du IV septembre - 65000 TARBES



QUESTIONNAIRE

REPONSES

OUI NON

1) Avez-vous déposé un Ad'AP patrimoine (pour ERP (a) et IOP (b) communaux) à la Préfecture ?

2) Vous avez réalisé le diagnostic accessibilité de votre commune. Combien d'écoles publiques, maternelles et primaires, sont totalement accessibles ? Merci de nous communiquer une copie de ce diagnostic (uniquement la partie concernant les écoles).

3) Avez-vous fait un état des lieux des commerces accessibles dans votre commune (ERP catégorie 5). Si oui, merci de nous le communiquer :

- nombre total de commerces :
- nombre de commerces accessibles :

4) Combien de feux tricolores avez-vous dans votre commune ?

Combien sont équipés d'un système sonore (pour les mal et non-voyants notamment) ?

5) Avez-vous recensé le nombre de logements accessibles (adaptés et adaptables) sur votre commune (Loi du 11 février 2005) ? Merci de nous communiquer le résultat chiffré.

6) Disposez-vous d'une personne référente en matière d'accessibilité ? Merci de nous donner ses coordonnées :

7) Donnez-nous les trois principales réalisations de mise en accessibilité que vous avez effectuées depuis le 30 avril 2015 dans votre commune.

8) Lors des évènements grand public dans votre commune (festival, fête de la ville, toutes manifestations culturelles), mettez-vous en place des informations pour l'accueil des personnes handicapées ? Merci de nous donner des exemples.

9) Donnez-nous au moins un exemple concret d'action de sensibilisation en faveur de l'accessibilité que vous avez menée dans votre commune depuis le 30 avril 2015.

10) Avez-vous un site internet accessible pour les personnes déficientes visuelles qui répond aux normes en vigueur ?

Maire de :

Nom & Prénom :

Date :

Cachet et Signature :

Quelques définitions

Accessibilité (loi du 11 février 2005) : *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu(e). Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.*

Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : *toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer telles que, par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes handicapées (moteur), personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette).*

ERP (a) : *Constituent des Etablissements Recevant du Public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel." L'établissement de catégorie 5 est celui dans lequel l'effectif du public est de moins de 200 personnes.*

IOP (b) : *sont considérés comme Installation Ouverte au Public : les espaces publics ou privés qui desservent des ERP, les aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les parties non flottantes des ports de plaisance ; les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins, les parties non bâties des terrains de camping et autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique*



AFM 65 - MDA - 21 Rue du IV
septembre - 65000 TARBES
06 38 84 37 87
Mme Jocelyne CARJUZZA



HANDI SPINA
8 Rue Roger Salengro 65600 SEMEAC
06 07 40 26 95
Mr Bernard DUOLE



Délégation APF 65 - ZI Nord - Route
D'Auch 65800 Aureilhan
05 62 93 86 07
Mmes Mériem BOUMERDAS et
Odile LE GALLIOTTE

Contacts



FNATH 64/65 - 78 bis rue du XIV
juillet - 64000 PAU
09 81 67 98 15 - 06 50 15 03 25
Mme Fabienne HUBERT



AVH - MDA - 21 Rue du IV septembre
65000 TARBES
05 81 59 90 31 / 06 70 91 88 69
Mr Jacques ASFAUX et Mr Roland
DELOM

Pour connaître notre but, nos missions et actions nous vous invitons à consulter :

<http://collectifaccess65.jimdo.com/>

